



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 30/09/2016

Reçu en préfecture le 30/09/2016

ID : 033-200027068-20160927-2016\_06\_PV-DE

**SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 21 septembre 2016**

L'an deux mille seize le vingt sept septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , David RESENDÉ (jusqu'à la délibération n° 2016.09.137) ; Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Véronique DI CORRADO , Michel FOULHOUX , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Catherine BERNADEAU , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Patrick NIVET (à partir de la délibération n° 2016.09.128), Thierry MARTY , Mélanie BOISSAVIE , Annie POUZARGUE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Stéphane CATALAN , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Patrick NIVET( jusqu'à la délibération n° 2016.09.127), Loïc MAGNAN

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Corinne VENAYRE pouvoir à Isabelle HARDY, Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, David RESENDE pouvoir à Michel VACHER à partir de la délibération n° 2016.09.138, Francis PEJEAN pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michel GALAND pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Francine TREBUCHAIRE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE,

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2016

---

Envoyé en préfecture le 30/09/2016  
Reçu en préfecture le 30/09/2016  
Affiché le   
ID : 033-200027068-20160927-2016\_06\_PV-DE

Lors de cette séance, le Conseil communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné la secrétaire de séance : Madame Sabine AGGOUN
- pris les délibérations suivantes :

**Nombre de conseillers présents : 50**

**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 9**

## ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

### **2016-09-121 : Communication des délibérations du Bureau communautaire et des actes juridiques pris depuis la séance du 20 juin 2016**

Le Conseil communautaire a pris acte de la communication des actes juridiques et des délibérations du Bureau pris depuis la séance du Conseil communautaire du 20 juin 2016.

## POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD

Rapporteur : Madame Fabienne FONTENEAU

### **2016-09-122 : Régie Territoriale du Libournais LIB'RT : subvention d'investissement**

A l'**unanimité**, le Conseil Communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant à :

- accorder une subvention exceptionnelle d'investissement de 20 000 € à l'association LibRT pour l'année 2016.
- signer l'ensemble des documents afférents à cette opération avec l'association LibRT.

### **2016-09-123 : Contrat de Ville de Coutras : modalités de consultation du rapport annuel**

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide d'approuver les modalités de consultation du Conseil Citoyen de Coutras et du Conseil municipal de Coutras.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EQUILIBRE COMMERCIAL

Rapporteur : Monsieur Jérôme COSNARD

### **2016-09-124 : Association des artisans du Libournais : subvention 2016**

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 8 000 € à l'Association Artisanale du Libournais ;
- signer l'avenant de convention afférent.

### **2016-09-125 : Frappe 2 : acquisition des délaissés d'ASF**

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'acquisition des parcelles XA 262, 263, 171, 369 et 281 m<sup>2</sup> représentant 581 m<sup>2</sup> pour un montant de 8 530 €
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération

## 2016-09-126 : Avis de La Cali sur le Règlement Local de Publicité de la commune de Libourne

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire donne un avis favorable au projet de RLP de la ville de Libourne.

## TRANSPORTS

Rapporteur : Monsieur Alain PAIGNE

### 2016-09-127 : Approbation de la gamme tarifaire des lignes interurbaines

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire prend acte de la gamme tarifaire en vigueur.

#### DÉTAIL DE LA GAMME TARIFAIRE DES LIGNES INTERURBAINES DE LA CALI

##### Titres gratuits

- Anciens combattants (sur présentation de la carte d'ancien combattant),
- Enfants de moins de 5 ans accompagnés,
- Gendarmes en tenue,
- Titre de courtoisie gratuit édité dans le cas d'un duplicata en cours suite à un défaut de carte,
- Accompagnant PMR et chien d'aveugle,
- Petits chiens et chats en cage ou en sac de transport dans la mesure où l'animal ne prend pas la place d'un voyageur et est porté sur les genoux de son maître.

##### Titres occasionnels

- Plein tarif,
- Aller simple -20 % (personne à mobilité réduite, familles nombreuses, + 60ans),
- Aller / Retour -20 % (l'utilisation du retour se fera à j+6 maximum),
- Tarif 5-12 ans,
- Tarif Estival A/R (jeunes girondins de moins de 20ans en juillet et août, l'A/R se fera dans la journée),
- Titre Horizon (titre social aux bénéficiaires de la carte Horizon donnant droit à une réduction de 90 % si l'usager est demandeur d'emploi, en formation ou si ses revenus ne dépassent pas 70 % du smic net). La carte est gratuite.
- Bagages (forfait pour les bagages volumineux nécessitant une mise en soute),
- Carte 10 voyages.

##### Abonnements

- Tout public et Modalis\*
  - Hebdomadaire
  - Mensuel
  - Annuel
  - Annuel à prélèvement mensuel
- Jeunes de moins de 28 ans et Modalis\* Jeunes
  - Hebdomadaire
  - Mensuel
  - Annuel
  - Annuel à prélèvement mensuel

##### - Scolaire et Modalis\* scolaire

Les abonnements scolaires et Modalis scolaires permettent aux usagers, outre le trajet pour lequel ils sont souscrits, d'effectuer gratuitement tout trajet sur les réseaux de La Cali et de TransGironde (et TBM pour les Modalis scolaire) :

- le mercredi après-midi (à partir de 12h),
- du vendredi 12h au lundi 12h (week-end compris),
- les petites vacances scolaires,
- les grandes vacances scolaires.

\*Modalis : Les abonnements « Modalis » permettent aux usagers de bénéficier de tout trajet sur les réseaux de La Cali de TransGironde et de TBM.

Envoyé en préfecture le 30/09/2016  
 Reçu en préfecture le 30/09/2016  
 Affiché le   
 ID : 033-200027068-20160927-2016\_06\_PV-DE

## Amendes

Le calcul est régi par la loi du 5 juillet 1845 sur la police des chemins de fer et le décret n° 730-1942 du 22 mars 1942.

## TARIFICATION DES LIGNES INTERURBAINES DE LA CALI

### Titres occasionnels

Plein tarif	2,60€
Aller-20 % Famille Nombreuse, + 60 ans, Handicapé	2,10€
Aller / Retour -20 % (utilisation j+6 maxi)	4,20€
Carte 10 voyages – prix d'un voyage	1,80€
Tarif 5-12 ans	1,30€
Tarif Estival A/R dans la journée	2,60€
Titres Horizon (Tarif social)	0,30€
Bagages	1,00€
Duplicata (carte perdue ou détériorée)	10,00€

### Abonnements

Abonnement tout public	
Hebdo	10,40€
Mensuel	41,60€
Annuel	416,00€
Annuel prélèvement mensuel	34,67€
Modalis Hebdo	17,10€
Modalis Mensuel	63,80€
Modalis Annuel	683,20€
Modalis Annuel prélèvement mensuel	56,93€
Gamme Jeunes – 28 ans	
Hebdo Jeunes	7,30€
Mensuel Jeunes	29,10€
Annuel Jeunes	203,80€
Annuel Jeunes prélèvement mensuel	16,98€
Hebdo Jeunes Modalis	14,40€
Mensuel Jeunes Modalis	53,60€
Annuel Jeunes Modalis	422,80€
Annuel Jeunes prélèvement mensuel Modalis	35,23€

### Abonnement Scolaires

Scolaire Annuel	132,00€
Modalis Scolaire	232,00€

**\*Nouvelle base tarifaire, les montants sont revalorisés annuellement au 1<sup>er</sup> juillet suivant les formules d'indexation définies dans les contrats de DSP.**

## Amendes

Carte non validée	
Absence de justificatif ou justificatif non valable	30,00€
Régularisation à la vue du contrôleur	
Défaut de titre ou assimilé	
Titre déjà utilisé ou périmé	46,00€
Re passe d'un ticket ou d'une carte à un autre voyageur	
Divers : - Fumer dans le car y compris cigarette électronique - Entrave au contrôle - Falsification de titre - Dégradation du matériel ou vandalisme - Insulte, menace - Voie de fait - Usurpation d'identité	160,00€
Frais de dossier (en supplément de l'amende forfaitaire si le paiement n'a pas lieu dans le car)	38,00€

Envoyé en préfecture le 30/09/2016

Reçu en préfecture le 30/09/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20160927-201609 DE

### 2016-09-128 : Contrat de DSP pour la gestion du transport public urbain de La Cali : modification relative au déplacement de l'agence commerciale "Calibus"

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser la mise à jour des annexes n°3 et n°6 correspondant aux biens mis à disposition du délégataire liés à l'exercice du service délégué,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°9,
- de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour le local situé à la gare routière à 3 252 € annuels,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cet avenant.

## SPORT

Rapporteur : Monsieur Jean Louis ARCARAZ

### 2016-09-129 : Projet centre aquatique : acquisition d'une parcelle sur le site des Dagueys appartenant à la Ville de Libourne

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'achat d'une partie de la parcelle AC 322p pour une superficie de 28 857 m2 au prix de 10€/m2 ;
- d'approuver la prise en charge des frais inhérents à cette cession par La Cali ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte notarié.

## FINANCES ET FISCALITE

Rapporteur : Madame Anne BERTHOME

### 2016-09-130 : Budget principal : décision modificative n°2 et modification de l'AP/CP portant sur l'acquisition d'un terrain pour l'implantation du centre aquatique

A l'unanimité, le Conseil communautaire procède à un ajustement de l'autorisation et des crédits de paiement du projet de centre aquatique au titre de l'année 2016 :

Autorisation de programme n°2015-2 / Centre aquatique

Imputations budgétaires	Opération budget principal	Montant de l'AP	Mandaté avant 2016	Montant des CP					
				2016	2017	2018	2019	2020	2021
Chapitre 20 Article 2031 - SPORT0	AMO	199 441 €	4 140 €	80 070 €	59 901 €	29 145 €	24 149 €	2 036 €	
Chapitre 20 Article 2031 - SPORT0	Etudes et frais divers	5 520 547 €	0 €	139 361 €	1 418 695 €	1 941 081 €	1 213 992 €	647 531 €	159 887 €
Chapitre 23 Article 2313 - SPORT0	Travaux	22 803 522 €	0 €			4 872 971 €	13 268 158 €	4 434 358 €	228 035 €
Chapitre 21 Article 2111 - SPORT0	Terrains	321 000 €	0 €	321 000 €					
<b>TOTAL</b>		<b>28 844 510 €</b>	<b>4 140 €</b>	<b>540 431 €</b>	<b>1 478 596 €</b>	<b>6 843 197 €</b>	<b>14 506 299 €</b>	<b>5 083 925 €</b>	<b>387 922 €</b>

- d'effectuer les virements de crédits correspondants suivants :

Section de fonctionnement						
Chapitre	Article	Sens	Objet	Budget 2016	DM	Total budget 2016
022	022	Dépenses	Dépenses imprévues	235 257,32 €	-210 617,48 €	24 639,84 €
023	023	Dépenses	Virement à la section d'investissement	1 528 715,00 €	210 617,48 €	1 739 332,48 €
<b>TOTAL des dépenses</b>					<b>0,00 €</b>	
Section d'investissement						
21	2111	Dépenses	Achat de terrain centre aquatique	20 000,00 €	321 000,00 €	341 000,00 €
020	020	Dépenses	Dépenses imprévues	110 382,52 €	-110 382,52 €	0,00 €
<b>TOTAL des dépenses</b>					<b>210 617,48 €</b>	
021	021	Recettes	Virement de la section de fonctionnement	1 528 715,00 €	210 617,48 €	1 739 332,48 €
<b>TOTAL des recettes</b>					<b>210 617,48 €</b>	

### 2016-09-131 : Budget principal : décision modificative n°3

A l'unanimité, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant d'effectuer les virements suivants :

Section de fonctionnement						
Chapitre	Article	Sens	Objet	Budget 2016	DM	Total budget 2016
022	022	Dépenses	Dépenses imprévues	24 639,84 €	- 10 000,00 €	14 639,84 €
023	023	Dépenses	Virement à la section d'investissement	1 739 332,48 €	10 000,00 €	1 749 332,48 €
<b>TOTAL des dépenses</b>					<b>0,00 €</b>	
Section d'investissement						
27	27638	Dépenses	Créance Budget annexe ZAE Frappe	240 000,00 €	10 000,00 €	250 000,00 €
<b>TOTAL des dépenses</b>					<b>10 000,00 €</b>	
021	021	Recettes	Virement de la section de fonctionnement	1 739 332,48 €	10 000,00 €	1 749 332,48 €
<b>TOTAL des recettes</b>					<b>10 000,00 €</b>	

#### 2016-09-132 : Budget annexe ZAE de Frappe : décision modificative n°1

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant d'effectuer les virements suivants :

Section de fonctionnement						
Chapitre	Article	Sens	Objet	Budget 2016	DM	Total budget 2016
011	6015	Dépense	Terrains à aménager	0 €	10 000 €	10 000 €
<b>TOTAL</b>					<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>
042	60315	Recette	Variation de stocks de terrains à aménager	0 €	10 000 €	10 000 €
<b>TOTAL</b>					<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>

Section d'investissement						
Chapitre	Article	Sens	Objet	Budget 2016	DM	Total budget 2016
040	315	Dépense	Variation de stocks de terrains à aménager	0 €	10 000 €	10 000 €
<b>TOTAL</b>					<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>
16	16876	Recette	Avance du Budget principal	0 €	10 000 €	10 000 €
<b>TOTAL</b>					<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>

#### 2016-09-133 : Fusion/Extension : homogénéisation de la politique d'abattement en matière de taxe d'habitation

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'abroger la délibération n°14-09-171 en date du 25 septembre 2014,
- de fixer les pourcentages suivants en matière d'abattements de taxe d'habitation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :
  - o Abattements obligatoires pour charge de familles
    - 1 et 2 personnes à charge = 18 %
    - à partir de la 3<sup>ème</sup> personne à charge = 25 %

- Abattements facultatifs
  - général à la base = 6 %
  - spécial à la base = 12 %
- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Monsieur Sébastien LABORDE

### 2016-09-134 : Attribution du contrat relatif à la délégation de service public pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Saint Denis de Pile

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- de retenir la société VAGO comme délégataire pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Saint Denis de Pile pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour se terminer le 31 décembre 2017,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat d'affermage avec le candidat retenu et l'ensemble des documents y afférent,
- d'imputer en dépenses au budget 2017, la contribution de La Cali pour l'année d'exploitation 2017 d'un montant de 28 364,91 € de la manière suivante :
  - Chapitre 011 : charges à caractère général,
  - Article 611 : contrats de prestation de service,
  - Fonction 524 : Autres services.

### 2016-09-135 : Projet social et éducatif de l'aire d'accueil à Saint Denis de Pile : convention avec le CCAS de la commune

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention 2016 d'organisation et de remboursement avec le CCAS de Saint Denis de Pile qui assurera l'exécution de la mise en œuvre du Projet Social et Éducatif en direction des familles résidentes de l'aire d'accueil des gens du voyage de la commune, en concertation et coordination avec l'ensemble des partenaires locaux compétents.
- verser au CCAS de Saint Denis de Pile une participation financière de 10 000 €.

### 2016-09-136 : Équipements d'accueil des gens du voyage : fixation de tarifs

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire adopte pour les aires d'accueil des gens du voyage sises à Libourne et à Coutras et pour les terrains familiaux sis à Coutras les tarifs suivants :

	Aire d'Accueil à Coutras non modifiés	Terrains Familiaux à Coutras non modifiés	Aire d'Accueil à Libourne à compter du 8 septembre 2016
Eau	3.10 €/m <sup>3</sup>	Néant	3,10 €/m <sup>3</sup>
Électricité	0.15 €/Kwh	Néant	0,15 €/Kwh
Droit de place journalier pour un emplacement de une place,	Néant	Néant	1,10 €/nuit (nouveau tarif)
Droit de place journalier pour un emplacement de deux places,	2.20 €/nuit	Néant	2,20 €/nuit
Droit de place journalier pour un emplacement de trois places,	Néant	Néant	3,30 €/nuit (nouveau tarif)
Loyer mensuel	Néant	260 €	Néant
Dépôt de garantie	100 €/ par titulaire d'un emplacement	100 €/ par titulaire d'un emplacement	100 €/ par titulaire d'un emplacement

- d'acter que la délibération 2016-04-68 afférente aux tarifs de remboursements des fluides, du droit de place journalier, du loyer et du dépôt de garantie des aires d'accueil et des terrains familiaux est annulée et remplacée,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer et à effectuer toutes les publicités des documents y afférents,

#### **2016-09-137 : Accueil des gens du voyage : modification du contrat de DSP avec la société VAGO**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- de modifier en conséquence l'annexe 6 au contrat de délégation de service public signé avec la Société VAGO en date du 26 avril 2016 pour la gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer et d'effectuer toutes les publicités des documents y afférents,

### **ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET PCET**

Rapporteur : Monsieur Jean-François MARTINEZ en l'absence de Monsieur Jacques MESPLEDE

#### **2016-09-138 : ALEC : adhésion 2016 et poursuite de la démarche de Conseil Energie Partagé (CEP)**

A l'unanimité, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser à l'ALEC une cotisation de 4 000 € au titre du renouvellement de l'adhésion de La Cali pour l'année 2016 ;
- à signer une convention annuelle de mise en œuvre du programme d'actions pour l'année 2016;
- à verser une subvention de 3 500 € au titre de la troisième année de la mission CEP pour La Cali ;
- à signer toute convention tripartite au profit des communes engagées dans une démarche de CEP ;
- à verser à l'ALEC, au titre de 2016 et dans le cadre de l'accompagnement des communes dans leur 1ère année de démarche de CEP, une subvention établie suivant le barème indiqué dans l'appel à manifestation d'intérêt, dans la limite d'une enveloppe de 10 000 €.

#### **2016-09-139 : SMICVAL : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2015**

A l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte de la communication du rapport annuel 2015.

### **JEUNESSE**

Rapporteur : Madame Sabine AGGOUN

#### **2016-09-140 : Initiatives jeunes du territoire : versement d'une subvention**

A l'unanimité, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser l'aide financière de 400 € à l'association « Scouts et Guides de France »,
- signer la convention ou tout document y afférent.

Rapporteur : Monsieur Gérard HENRY

### **2016-09-141 : Constitution d'un groupement de commandes relatif à l'assistance juridique générale**

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'adhérer au groupement de commandes relatif à l'assistance juridique générale,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes relatif à l'assistance juridique générale désignant La Cali coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au comité de coordination et de suivi du groupement.

Ces membres sont les suivants :

- Monsieur Gérard HENRY
- Madame Monique JULIEN

### **2016-09-142 : Groupement de commandes portant sur l'achat de formations obligatoires en matière d'hygiène et de sécurité : modification de la liste des membres**

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'adhésion des communes de Les Billaux, Libourne, Puynormand, du CCAS de la ville de Libourne et du CCAS de la commune de Coutras et le retrait des communes de Bonzac, Camps sur l'Isle et Saint Martin du Bois du groupement de commandes pour l'achat de formations obligatoires en matière d'hygiène et de sécurité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION**

Rapporteur : Monsieur Georges DELABROY

### **2016-09-143 : Santé au Travail - participation financière aux dispositifs d'aide au sevrage tabagique**

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le principe d'une aide au financement des dispositifs de sevrage tabagique au profit des agents communautaires, dans les conditions ci-dessus exposées ;
- d'autoriser le versement direct de cette participation aux agents et de prévoir les crédits nécessaires à sa mise en œuvre ;
- de permettre l'entrée en vigueur de ces dispositions au 1<sup>er</sup> octobre 2016.

### **2016-09-144 : Santé au Travail - participation financière aux frais de vaccination antigrippale**

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le principe d'un financement de la vaccination antigrippale au profit des agents communautaires, dans les conditions ci-dessus exposées;
- d'autoriser le versement direct de cette participation aux agents et de prévoir les crédits nécessaires à sa mise en œuvre ;
- de permettre l'entrée en vigueur de ces dispositions au 1<sup>er</sup> octobre 2016.

## CULTURE

Rapporteur : Monsieur Georges DELABROY

Envoyé en préfecture le 30/09/2016  
Reçu en préfecture le 30/09/2016  
Affiché le   
ID : 033-200027068-20160927-2016\_06\_PV-DE

**2016-09-145 : Dispositif d'éducation artistique et culturelle : parcours 2016/2017**

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide

- de valider le dispositif d'éducation artistique et culturelle de La Cali et les parcours proposés pour l'année scolaire 2016/2017
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à verser les subventions aux associations « MKP – MusiK à Pile » et « Permanences de la littérature »,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant et à signer les conventions de partenariat liées à ces parcours.

## PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 19H10.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



NB : Les décisions du Conseil communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.

Envoyé en préfecture le 30/09/2016

Reçu en préfecture le 30/09/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20160927-2016\_06\_PV-DE